

# ASSOCIATION DANSE COUNTRY DE VAAS

## REGLEMENT INTERIEUR

1. Respecter les objectifs de l'Association.
2. Avoir un minimum de 8-15ans. **Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux et doivent être accompagnés aux cours de leurs parents (père ou mère) ou tuteurs légaux.**
3. Avoir rempli et signé le formulaire d'inscription et fourni les documents demandés :
  - certificat médical datant de moins de trois mois pour les nouveaux adhérents, permettant la pratique de cette activité,
  - enveloppe affranchie et libellée à l'adresse de l'adhérent pour ceux qui n'ont pas d'adresse mail.
4. Être à jour de sa cotisation.
5. Venir aux cours dans une tenue correcte, **équipé de chaussures fermées et maintenues à la cheville, sans talons hauts (obligatoire), non ferrées et qui ne marquent pas le sol. Ces chaussures devront être réservées à la danse country.**  
Conseil : N'oubliez pas d'apporter une bouteille d'eau.
6. S'engager à être présent à chaque cours.
7. Ne pas perturber le bon fonctionnement du cours.
8. Respecter l'évolution de chaque danseur et du groupe en général.
9. Ne pas tenir de propos incitant à la haine, la violence ou portant atteinte à une personne et/ou à l'Association en général.
10. En cas de non-respect du règlement intérieur, le conseil d'administration se réserve le droit de prononcer un blâme, une sanction ou une exclusion à l'encontre du ou des membres concernés.
11. Le remboursement de la cotisation annuelle se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical certifiant des problèmes de santé empêchant l'adhérent de continuer à pratiquer l'activité. Ce remboursement se fera au prorata du nombre de mois et/ou demi-mois effectués.
12. Pour assister aux cours, il faut s'acquitter de la cotisation. Les cours ne sont pas ouverts au public.
13. **A la fin de chaque dernier cours, merci de ranger les chaises qui ont été sorties. Pensez également, à emporter avec vous, vos bouteilles d'eau et autres objets (pulls, chapeaux.....)**